



Inaptitude, feuille de reclassement

Par **DzNesrine**, le **12/06/2014** à **16:45**

Bonjour,

Je suis en aptitude suite à un harcèlement moral. Je suis en dépression. Mon employeur va me reclasser. J'ai reçu une fiche de reclassement à remplir pour connaître ma mobilité et faut que je la signe.

C'est la 2eme fois qui m'envoie cette feuille. Car je ne lui ai pas répondu.

Sachez que j'envisage d'aller aux prud'hommes. Pourquoi il veut connaître mon mobilité? je veux juste qu'il me propose les postes pour les refuser après.

Qu'en pensez-vous?

Merci de me répondre svp. j'ai vraiment besoin de votre aide.

Par **P.M.**, le **12/06/2014** à **17:07**

Bonjour,

L'employeur veut connaître votre mobilité pour cerner les offres d'emploi qu'il peut vous proposer en reclassement...

Vous pourriez lui répondre que vous n'excluez rien pour l'instant dans le cadre de votre contrat de travail et que s'il a des offres à vous faire, qu'il vous les transmette pour que vous les examiniez ensuite...

De toute façon, si l'employeur ne vous a ni reclassé ni licencié dans le mois qui suit la décision d'inaptitude définitive, il devra reprendre le versement du salaire...